



n° 20 – Février 2019

La communication économique et financière

de l'Association Éthique et Investissement

Prévenir les atteintes aux droits humains et à l'environnement

En mars 2017, 4 ans après le drame du Rana Plaza, l'Assemblée Nationale votait la loi sur le devoir de vigilance des « grandes entreprises ».

Pour mémoire, cette loi fait peser sur les quelques multinationales françaises concernées une obligation de prévention des risques d'atteinte aux droits humains et à l'environnement. Elle permet de surcroît d'engager leur responsabilité civile pour les impacts directs et indirects de leurs activités partout dans le monde.

Où en est-on aujourd'hui ?

Un récent rapport émanant — entre autres — du CCFD Terres Solidaires montre que, pour cette première année de mise en œuvre, le sujet est très inégalement pris en main par les entreprises concernées : les plans de vigilance prévus par la Loi, lorsqu'ils existent, sont généralement assez vague et la plupart du temps très centrés sur les risques pour les entreprises et non pas sur les risques pour les tiers ou l'environnement.

Si le mouvement est lancé en France, il reste encore du chemin à parcourir pour que cette nouvelle responsabilité formelle s'applique à des entreprises autres que françaises.

La récente catastrophe minière du Brésil (150 morts) vient nous rappeler l'importance de ce devoir de vigilance et ce d'autant plus que « les standards volontaires, uniques cadres existant actuellement à l'échelle internationale, ne sont pas une réponse suffisante pour prévenir les atteintes aux droits humains et à l'environnement » (CCFD).

Au plan international, la France est le premier pays à avoir adopté une telle législation. « D'autres initiatives similaires sont en train de se développer en Europe et dans le monde. Mais pour une efficacité mondiale, l'instrument nécessaire serait un traité international contraignant afin que toutes les entreprises, partout dans le monde, puissent être redevables de leurs actes et soumises à des sanctions effectives. »

En octobre 2018, un groupe de travail des Nations-Unies a été officiellement chargé d'entamer des négociations sur un projet de traité international rendant contraignant le « devoir de vigilance » : une première étape importante dans le long et difficile processus conduisant à la mise en œuvre d'un traité sur ce sujet.

D'ici là, souhaitons que la pression exercée par les Investisseurs fasse son effet sur les acteurs concernés.

Geoffroy de Vienne – geoffroy.devienne@sfr.fr
Président

Comité Ethique du fonds Nouvelles Stratégies 50 du 22 Janvier 2019

Secteur : Réactualisation Multisectorielle

Les membres d’Ethique et Investissement ont participé le 22 janvier 2019 au comité Meeschaert destiné à la réactualisation multisectorielle pour le fonds Nouvelle Stratégie 50. Ceci concerne les entreprises dont les notes ont significativement varié (+ 10 pts) depuis la dernière réactualisation, qui n’appartiennent pas à des secteurs étudiés par le comité en 2018 et 2019 ou pour lesquelles sont apparus des controverses de niveau élevé (4 ou 5).

Nous avons ainsi analysé les entreprises suivantes: Pirelli, Renault, Puma, Wacker Chemie, Ferrovial, Italgas, Verbund, Innogy, ING Group, Danske Bank, Immobiliara Colonial, TUI AG.

Compte-tenu de la disparité des secteurs, il n’est pas possible de dégager des enjeux communs à ces entreprises, de même leur confrontation globale aux principes de notre charte n’aurait pas de sens.

Société	Secteur	Décisions
Pirelli	Automobile	Intégrer
Renault	Automobile	Exclure
Puma	Distribution spécialisée	Ne pas intégrer
Wacker Chemie	Chimie	Intégrer
Ferrovial	Construction lourde	Ne pas intégrer
Italgas	Electricité et gaz	Intégrer
Verbund	Electricité et gaz	Conserver
Innogy	Electricité et gaz	Ne pas intégrer
ING Group	Banque	Exclure
Danske Bank	Banque	Exclure
Inmobiliara Colonial	Services financiers – Immobilier	Intégrer
TUI AG	Hôtels et Loisirs	Exclure

Nous avons décidé d’intégrer Pirelli en raison de notes en hausse continue et de plans d’engagements environnementaux précis.

De même nous avons intégré Italgas pour sa prise en compte de la transition énergétique et ses investissements importants dans la modernisation du réseau.

Nous avons aussi intégré Wacker Chemie et Immobiliara Colonial, dont les notes ont beaucoup progressé.

En revanche nous avons décidé d’exclure Renault, en raison de la grave crise de gouvernance qu’elle traverse.

Nous avons aussi exclu les banques ING group et Danske bank touchées par des affaires de blanchiment et TUI, dont les pratiques environnementales sont insuffisantes.

Pour les autres entreprises, nous n’avons pas modifié leur situation.